

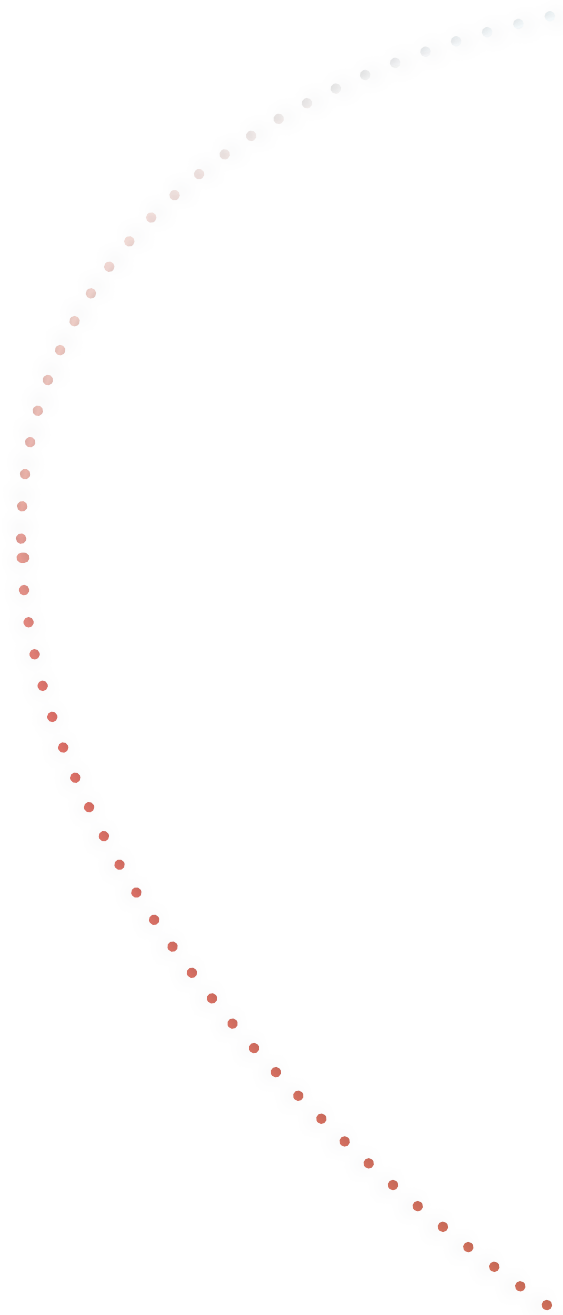
L'action de l'Etat en Moselle

2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA
MOSELLE





Je suis heureux de vous rendre compte de l'action des services de l'Etat placés sous mon autorité en 2012.

Ce rapport, présenté aux membres de l'assemblée départementale de la Moselle, remet en perspective le bilan de l'année écoulée par rapport aux enjeux pour la Moselle et à la situation économique et sociale de la France.

Il met en lumière les atouts, les forces et les opportunités de la Moselle, qui seront développés grâce au Pacte Lorraine, Contrat Particulier Etat-Lorraine 2014-2016, pour lequel j'ai conduit en 2013, sur la lettre de mission du Premier Ministre du 19 avril 2013, les travaux et les concertations préalables.

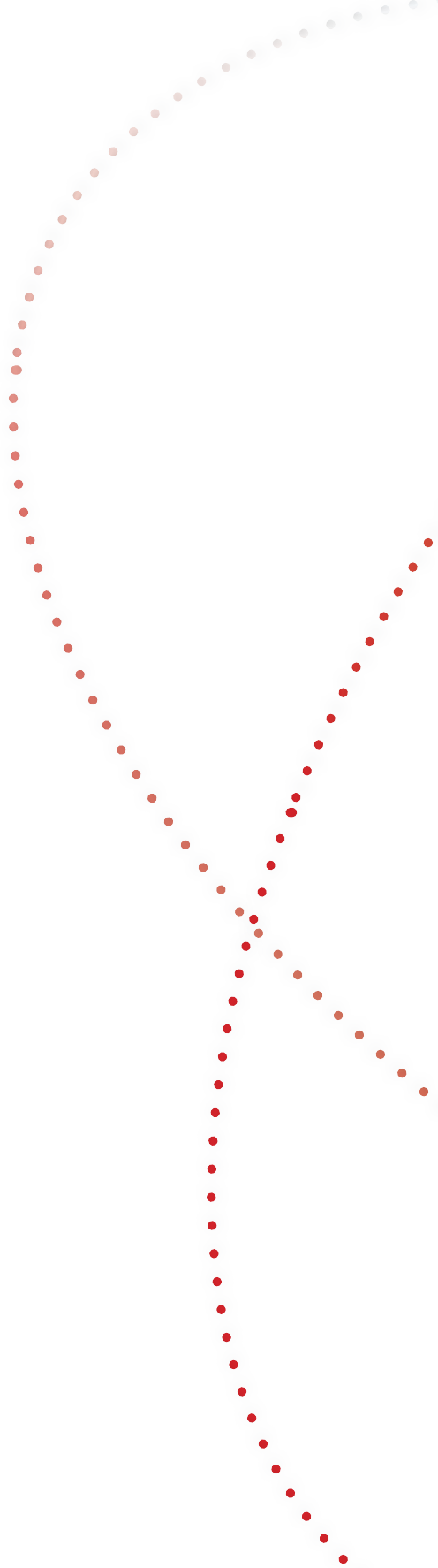
Le protocole d'accord entre le Premier Ministre et le Conseil Régional de Lorraine, signé le 17 septembre 2013, consacre l'engagement financier de l'Etat à hauteur de 150 M€ sur 3 ans.

Lors de sa visite en Lorraine le 26 septembre, le Président de la République a confirmé l'importance stratégique de ce plan, avec l'annonce du soutien de l'Etat en faveur du développement de la sidérurgie en Moselle.

Le Pacte marque la volonté du gouvernement de répondre au mieux et d'accompagner au plus près les projets et les initiatives des décideurs lorrains et de la Moselle. Il importe qu'ils se l'approprient pleinement et le fassent vivre.

Je suis heureux de saisir l'occasion de mon rapport annuel sur l'action de l'Etat devant les membres de l'assemblée départementale pour présenter les mesures du Pacte, émanant des acteurs mosellans, afin qu'elles se concrétisent rapidement sur notre territoire et contribuent à soutenir l'activité et à promouvoir l'emploi.

Nacer MEDDAH
Préfet la région Lorraine, Préfet de la Moselle



PROTEGER LES POPULATIONS	5
ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET SOUTENIR L'EMPLOI	9
AMENAGER ET PROTEGER LE TERRITOIRE	13
RENFORCER LA COHESION SOCIALE	19
ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	25
L'ETAT AU SERVICE DU CITOYEN	29

PROTEGER LES POPULATIONS

Un verre de
+
une vie en
-



Garantir la sécurité est la première mission de l'Etat et s'exprime par des actions et des résultats dans la lutte contre la délinquance, la prise en compte des risques et en faveur de la sécurité routière.

BAISSE DE LA DÉLINQUANCE GLOBALE...

Le département de la Moselle renoue avec la baisse de la délinquance en 2012, de 1,01 %, soit 445 faits de moins. Cette baisse est particulièrement marquée en matière d'escroqueries et infractions économiques et financières : - 24,74 % en 2012.

... MAIS HAUSSE DES CAMBRIOLAGES ET DE LA VIOLENCE

Les **atteintes aux biens** sont en **hausse de 3,4 %** correspondant à **875 faits** de plus. **Cette hausse concerne surtout les cambriolages** qui touchent l'ensemble du département et plus précisément le sillon mosellan (de Metz à Thionville) et la zone frontalière Moselle Est. Cette tendance est particulièrement notable en zone gendarmerie pour les résidences principales et secondaires, alors que l'augmentation relative aux locaux industriels concerne essentiellement la zone police.

La **Cellule Anti-Cambriolages**, mise en place en septembre 2009, a eu une activité soutenue. **Le nombre des faits élucidés augmente** et passe de 511 en 2011 à **531 en 2012** (soit + 16,91 %).

L'augmentation des **atteintes volontaires à l'intégrité physique** (+ **6,79 %** soit 406 faits supplémentaires) est plus particulièrement observée **en zone gendarmerie**. Les violences physiques crapuleuses sont en augmentation de **20,90 %**, alors que les violences physiques non crapuleuses augmentent de 2,50 %. Ces hausses s'inscrivent dans la tendance nationale plaçant la Moselle au **40^{ème} rang sur 96**, comme l'année précédente.

En matière de lutte contre le **trafic de stupéfiants**, 172 constatations ont été réalisées en 2012, d'une valeur totale de 625 376 €, dont près de 440 kg de khat représentant 10 % des saisies nationales. Par ailleurs, 134 constatations ont permis la saisie de 1 230 kg de tabacs et cigarettes (contrebande et contrefaçons). 44 retenues de capitaux ont également été effectuées, soit 1 917 293 €.

La création de la ZSP de Fameck-Uckange a été annoncée le 4 août 2012 par le Ministre de l'Intérieur (49 ZSP en France), avec la **mise en œuvre de moyens humains et matériels spécifiques** :

**46 MILITAIRES DES DEUX BRIGADES, RENFORCÉS PAR 30 MILITAIRES SUPPLÉMENTAIRES
RENFORT PERMANENT D'UN AGENT DES FINANCES PUBLIQUES**

Les premiers résultats sont positifs : au cours du dernier quadrimestre 2012, **une vingtaine d'opérations a été menée sur les 2 communes, visant à sécuriser les quartiers, à éradiquer les trafics et à tranquilliser la population.**

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le nombre d'accidents a baissé de 7 % (soit 37 accidents en moins), avec un nombre de blessés en diminution de 18 % (117). En revanche, on déplore **7 tués de plus qu'en 2011** avec **60 tués contre 53 (+ 13%)**. L'une des causes principales des accidents reste l'alcoolémie, avec un doublement des accidents mortels dus à l'alcool depuis 2011, pour atteindre 41 % en 2012. Le taux moyen d'alcoolémie relevé se situe à 1,89 g par litre de sang. La part des deux-roues reste élevée.

Deux actions innovantes de sensibilisation et de prévention ont été menées :

- la charte «Label nuit» qui concrétise le partenariat entre la Préfecture de la Moselle, l'agglomération de Metz, les patrons de discothèque, le groupement des artisans taxi de Metz et une association de sensibilisation des jeunes au danger des conduites addictives. Cette action a pour objectif d'assurer le retour des jeunes en taxi, en fin de nuit, en réduisant notablement le coût de la course ;

- la participation de la cellule sécurité routière de la Préfecture aux journées «défense et citoyenneté» organisées par le ministère de la défense à Metz qui a permis de sensibiliser près de 2 000 jeunes de 17 ans aux dangers des conduites à risque.

L'ÉDUCATION ROUTIÈRE

Après la mise en application de la réforme du permis de conduire au 19 janvier 2013, sera déployé le logiciel Faéton visant à la dématérialisation des documents administratifs et des procédures d'examen.



	Chiffres 2012	Evolution depuis 2011
Permis B	9 871 demandes	- 5%
Conduites accompagnées	4 791 demandes	+ 4.6%
Permis moto	3 033 demandes	+ 10.5%
Epreuves théoriques	27 200 places offertes	stabilité
	68% de réussite	
	1 100 demandes suite à annulation	+ 70%
Epreuves pratiques	32 759	+ 5 %

LE RISQUE NUCLÉAIRE MAÎTRISÉ DANS LA TRANSPARENCE

L'année 2012 a été marquée par le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de **gestion de crise nucléaire**, avec le concept des 3 exercices en 1 :

Deux actions innovantes de sensibilisation et de prévention ont été menées :

3

- 3 exercices régionaux impliquant les pays frontaliers
- 3 pays organisant chacun un exercice
- 3 phases de la gestion de crise étudiées à la suite

1

- 1 seul scénario technique développé sur ces 3 exercices

Les deux premiers modules, couvrant la phase d'urgence et la mise en œuvre du plan particulier d'intervention (PPI), ont été organisés respectivement par les Lander allemands (Sarre et Rhénanie-Palatinat) et le Luxembourg les 27 et 28 juin 2012 et 5 et 6 décembre 2012. Le 3^{ème} exercice consacré à la mise en œuvre des recommandations interministérielles pour la gestion de la phase post-accidentelle (PPA) a été organisé par la préfecture de la Moselle fin juin 2013.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

L'année 2012 a également été marquée par la **poursuite de la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** : les 7 PPRT mosellans sont dorénavant prescrits et 4 des 7 PPRT sont approuvés. Les trois PPRT restants (Aciérie et Cokerie d'Arcelor Mittal, Plateforme de Carling et Inéos à Sarralbe) font l'objet de travaux en vue de leur approbation avant fin 2013.

La **conférence interdépartementale permanente sur les conséquences de l'arrêt de l'activité minière (CIAM)** s'est réunie le 18 mars 2013. Ont notamment été évoqués un bilan des désordres miniers en 2012 et les chantiers de mise en sécurité.

En matière de **risques miniers**, dans le bassin ferrifère, un chantier important de comblement sous 6 maisons, concernées par une zone d'aléa, à Moyeuvre-Grande (rue des Gobelles), a été mené de juillet à fin octobre 2012, avec relogement temporaire des propriétaires.

La remontée des eaux d'exhaure dans le bassin houiller continue de faire l'objet d'un suivi attentif.

Ainsi :

- des ouvrages de surveillance supplémentaires ont été réalisés dans le secteur ouest du bassin houiller ;
- des études ont été initiées en vue de la construction de la dernière station prévue à Freyming-Merlebach ;
- la station de pompage et de traitement des eaux minières de Simon 5 (2,5 M€) a été inaugurée le 29 novembre 2012 par le Préfet de la région Lorraine.

En vue d'améliorer la qualité des prévisions des crues, **un exercice international de prévision des crues** a eu lieu les 24 et 25 septembre 2012 avec les services de prévision des crues français (SPC Meuse Moselle et Rhin Sarre), luxembourgeois (SPC Sûre) et allemands (SPCs Sarre et Moselle).

Les révisions des **Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)** du Ban-St-Martin et Longeville-les-Metz ont été menées à terme en 2012.

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Les litiges de consommation, au nombre de 638 en 2012, concernent principalement la fourniture de communications électroniques (53 %) et le commerce électronique (20 %). Les autres activités faisant l'objet d'une augmentation des réclamations et plaintes sont, notamment, le secteur des agences immobilières (37 litiges enregistrés) et celui du rachat d'or (14 contrôles effectués).

Au titre de la sécurité des consommateurs, ont été réalisées 1 500 enquêtes et inspections, aboutissant à **289 avertissements, 40 mesures de police administrative et 45 procès-verbaux**.

Les services ont également été mobilisés par :

- 9 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) et 16 alertes sanitaires,
- des opérations de saisie et retrait de produits industriels non conformes et dangereux,
- de nombreuses pratiques commerciales trompeuses dans le secteur de la remise directe (restauration, commerces alimentaires...) et de la cristallerie (dénomination «cristal» associée à des articles ne pouvant pas y prétendre).

500 carcasses de sangliers tués à la chasse ont fait l'objet d'analyses en 2012.



L'INSPECTION SANITAIRE EN ABATTOIRS

L'activité des abattoirs est en baisse, mais le niveau de production reste élevé : plus de 22 000 tonnes pour 3 abattoirs. L'arrêt de l'exploitation de l'abattoir de Sarreguemines par la société POUJOL EST, filiale du groupe ARCADIE SUD OUEST, a été confirmé au 31 décembre 2012, avec une reprise des activités d'abattage par une nouvelle société que l'Etat a accompagnée.

Afin de renforcer le service aux particuliers et aux entreprises, ont été créés ou confortés :

- une antenne d'inspection itinérante en hygiène alimentaire à l'abattoir de Sarrebourg ;
- un service de certification à l'exportation des denrées animales ou d'origine animale aux abattoirs de Metz et de Sarrebourg ;
- un service de certification vétérinaire à l'export pour les animaux vivants à l'abattoir de Sarreguemines.

LA SANTÉ ANIMALE

Un foyer de tremblante en élevage ovin a conduit à l'élimination de 95 animaux sensibles d'une exploitation, le reste de l'élevage restant sous surveillance pendant deux ans. En matière de peste porcine, la surveillance se poursuit : 4 500 carcasses de sangliers tués à la chasse ont fait l'objet d'analyses en 2012.



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET SOUTENIR L'EMPLOI

Le gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République et pour le redressement productif, a fixé deux caps : le soutien aux entreprises, dans un contexte de mutations économiques, et la bataille pour l'emploi, au profit des jeunes ou des plus fragiles.

L'ETAT MOBILISÉ AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

L'Etat accompagne les projets des entreprises, à la fois par des dispositifs financiers et par le suivi et l'accélération des procédures administratives. Cette action a contribué à faciliter la réalisation de projets d'envergure pour la Moselle, comme :

- **PSA à Trémery** : dans un contexte difficile pour la filière automobile, l'entreprise projette d'investir près de 56 M€ pour la production du nouveau moteur diesel hybride DwEuro6. L'Etat soutiendra ce projet à hauteur de 1,5 M€, au travers de la Prime d'Aménagement du Territoire.
- **STEELTECH à Creutzwald** : afin de mieux se positionner sur le marché de la construction des engins de chantier, l'entreprise a fusionné en 2012 avec KOCH manutention mécanique. Elle a bénéficié pour cela du soutien d'OSEO à hauteur de 800 000 €.
- **CLAAS à Woippy** : le groupe CLAAS a investi plus de 7,8 M€ dans un nouvel atelier de peinture, qui permettra la création d'une trentaine d'emplois. L'Etat a apporté son concours à ce projet avec une subvention de 67 000 €, versée au titre du Fonds de Restructuration de la Défense (FRED).

Ce soutien financier s'est renforcé en 2013 avec la création de **Bpifrance**, qui appuiera en priorité les projets des PME.

UN RENFORCEMENT DU SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

Le suivi des entreprises en difficultés est conforté en 2012 avec la nomination en Lorraine d'une commissaire au redressement productif. Elle anime une cellule d'alerte qui regroupe l'ensemble des services économiques et qui a pour objectif d'identifier et de résoudre le plus précocement possible les difficultés des entreprises.

En Moselle, son action est complétée par la cellule de veille départementale, en charge des entreprises de moins de 50 salariés, et par le rôle pivot de détection des sous-préfets d'arrondissement. 31 entreprises ont été suivies par la cellule départementale en 2012 et 22 en 2013.

Par ailleurs, le chômage partiel a été plus fortement mobilisé pour prévenir les licenciements économiques dans des entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles. En effet, **près de 300 demandes** ont été déposées sur l'année ce qui représente une augmentation de 40% par rapport à 2011. Ce dispositif a concerné au total plus de 51 000 salariés et a représenté plus de 1,9 millions d'euros.

Le recours au dispositif **d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD)**, qui permet aux entreprises en difficultés d'absorber une réduction d'activité sur une période donnée avec une indemnisation des salariés, a également significativement augmenté en 2012. Plus de 90 conventions ont été signées durant l'année, contre une quarantaine en 2011, pour un montant de plus de 950 000 €.

Sous l'autorité du gouvernement, le Préfet a été en contact tout au long de 2012 avec les représentants du groupe ArcelorMittal et les syndicats des salariés. L'Etat a pendant 18 mois accompagné, avec l'APLD, la suspension des hauts fourneaux. Après l'accord passé avec ArcelorMittal actant l'absence de plan social, le volet de modernisation de la filière aval et la mise sous cocon des hauts fourneaux, un comité de suivi, présidé par l'ancien sous-préfet de Thionville, a permis de suivre de près l'accord et de préserver le dialogue social.

L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

La crise a fait durement sentir ses effets en 2012 en Moselle. 750 entreprises ont notifié à l'Etat la suppression de près de 2 700 emplois pour motif économique, soit une augmentation de 25% en nombre d'entreprises concernées et de 40% en nombre de salariés licenciés par rapport à l'année 2011. Cette forte augmentation reste cependant très inférieure au nombre de licenciements pour motif économique enregistrés au plus fort de la crise économique en 2009, qui s'élevaient à plus de 6 000.

L'Etat a renforcé les actions d'anticipation des évolutions de l'emploi et des compétences :

- 16 conventions FNE formation, dont l'objet est de favoriser l'adaptation des salariés, ont été signées pour un montant de près de 700 000 € ;
- des travaux en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences (GPEC) ont été menés tout au long de l'année 2012 sur les arrondissements de Forbach et de Sarrebourg ;

La Moselle-Est fait partie des 13 territoires sélectionnés en 2013 par le gouvernement pour bénéficier d'une plateforme d'appui dédiée aux mutations économiques. Créée sous la forme d'un «guichet unique», elle devra favoriser la coordination des actions des entreprises, des services de l'Etat, des organismes de formations et des organisations professionnelles ou syndicales.



- **3 nouvelles conventions de revitalisation ont été signées en 2012 (Arcelor Mittal, Rapid Staples et Sonopress Arvato)** avec un objectif de création de 450 emplois, portant à 17 le nombre de conventions en cours en Moselle. Destinées à redynamiser les bassins d'emploi touchés par des restructurations engagées par des entreprises de plus de 1 000 salariés, les conventions de revitalisation ont pour objectif la création d'autant d'emplois qu'il en a été détruit sur ces territoires ;

- **plus de 1 300 salariés licenciés pour motif économique ont adhéré au Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)**, dont l'objet est de permettre aux salariés licenciés de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant un reclassement vers l'emploi au travers d'un suivi individualisé et d'une meilleure prise en charge financière. Plus de 200 actions de formation ont été mises en œuvre en Moselle en 2012 pour accompagner le reclassement professionnel de ces bénéficiaires. 141 d'entre eux ont repris une activité, dont la moitié en emploi durable.

LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

Sur le front de l'emploi, l'année 2012 s'est caractérisée par l'aggravation d'un certain nombre d'indicateurs. Le taux de chômage a ainsi progressé de 0,9% sur l'année, pour s'élever à 10,5% au 4^{ème} trimestre. Le nombre de demandeurs d'emploi a également connu une augmentation sensible en Moselle (+ 11,9% sur un an), plus élevée que la moyenne lorraine (+10,9%).

Taux de chômage par zone d'emploi au 4 ^{ème} trimestre 2012	
Metz	10.5%
Thionville	10.6%
Forbach	13.7%
Sarreguemines	9.8%
Sarrebourog	8%

Cette hausse a concerné plus particulièrement les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, les demandeurs d'emplois de longue durée et les jeunes. Ces publics ont constitué les cibles prioritaires de la politique active de lutte contre le chômage conduite par l'Etat en liaison avec les partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE), notamment les collectivités locales dont le

Conseil Régional et le Conseil Général, Pôle Emploi, les missions locales. Cette hausse a concerné plus particulièrement les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, les demandeurs d'emplois de longue durée et les jeunes. Ces publics ont constitué les cibles prioritaires de la politique active de lutte contre le chômage conduite par l'Etat en liaison avec les partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE), notamment les collectivités locales dont le Conseil Régional et le Conseil Général, Pôle Emploi, les missions locales et les branches professionnelles. Les Services Publics de l'Emploi Local (SPEL), mis en place dans chaque zone d'emploi et coordonnés par les sous-préfets, ont permis d'apporter une réponse coordonnée et au plus près des besoins et des particularités des territoires de la Moselle.

UNE PRIORITÉ : L'EMPLOI DES JEUNES...

En 2013, l'emploi des jeunes demeure au cœur de la cible des politiques de l'emploi mise en œuvre par le gouvernement, avec le déploiement dès la fin de 2012 des emplois d'avenir, puis en 2013 des contrats de génération.

Les emplois d'avenir, qui visent à offrir une insertion professionnelle durable des jeunes peu ou pas qualifiés, en favorisant leur accès à un premier emploi et en leur offrant une seconde chance de se former, sont mis en œuvre en Moselle au sein des 6 cellules opérationnelles de coordination réunissant Pôle emploi, les Missions Locales, CAP Emploi, le Conseil Régional et l'Etat.



A mi-juillet 2013, près de 400 emplois d'avenir ont été signés en Moselle, dont 11 dès 2012.

S'agissant **du contrat de génération**, ce dispositif doit permettre l'embauche de jeunes en CDI et le maintien dans l'emploi salarié des seniors, mettant ainsi en avant la transmission des compétences, primordiale pour la compétitivité des entreprises. 90 demandes d'adhésion ont été déposées à ce titre à la mi-juillet 2013.

Enfin, **les contrats en alternance** constituent une autre voie d'accès privilégiée à l'emploi, par l'acquisition d'une qualification et d'une expérience professionnelle. La mobilisation en faveur de l'alternance s'est appuyée sur un plan d'actions départemental. Les organisations et les branches professionnelles, les Chambres Consulaires, le réseau Pôle emploi et les Missions Locales y ont été activement impliqués. Ce plan d'actions sera poursuivi en 2013.

LES CHIFFRES DE L'ALTERNANCE EN MOSELLE

4 519 contrats d'apprentissage sur la campagne 2011-2012

4 525 contrats d'apprentissage sur la campagne 2012-2013

2 259 contrats de professionnalisation

... ET L'INSERTION DES PLUS FRAGILES

Les acteurs du SPE se sont également attachés à promouvoir les contrats aidés, qui ont vocation à accompagner dans l'emploi les personnes les plus vulnérables. En 2012, **7 808 CUI-CAE** ont été réalisés dans le secteur non marchand dont 1 734 cofinancés par le Conseil Général, pour un montant de 30 M€.

921 CUI-CIE ont été conclus dans le secteur marchand, dont 63 cofinancés par le Conseil Général, pour un montant de 3,02 M€.

L'insertion par l'Activité Economique (IAE) constitue une autre voie d'accès ou de retour à l'emploi des publics en grande difficulté. Le dispositif comporte quatre types de structures : les ateliers et chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion.

Bilan 2012 de l'IAE en Moselle :

Structures	Financements
77 ateliers et chantiers d'insertion	530 325 € pour l'accompagnement de 1 547 contrats aidés, dont 760 cofinancés par le Conseil Général
10 associations intermédiaires	290 000 € pour l'accompagnement de 3 200 personnes éloignées de l'emploi
12 entreprises d'insertion	1 600 000 € pour l'emploi de 172 personnes
3 entreprises de travail temporaire d'insertion	331 500 € pour le financement de 6,5 postes d'encadrement
12 structures	145 644 € au titre du fonds départemental d'insertion



AMÉNAGER ET PROTÉGER LE TERRITOIRE

L'Etat, par la mobilisation de moyens financiers notamment, accompagne l'aménagement du territoire, la réalisation des grands projets, mais aussi l'initiative individuelle, dans une optique de développement durable, en garantissant la protection des ressources naturelles.

LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

L'Etat, Réseau Ferré de France et la Région Lorraine ont engagé en 2012 la **modernisation ferroviaire de la gare de Metz**, dont l'objectif est de développer la capacité et la fluidité du transport de voyageurs et de marchandises en offrant un potentiel de 35 % de circulations supplémentaires. Les travaux, qui seront menés sur 3 ans, s'élèvent à 133 M€, dont 69,72 M€ sont financés au titre du **Contrat de Projets 2007-2013** et à hauteur de 50 % par l'Etat.

Le chantier de la **2^{ème} phase de la Ligne à Grande Vitesse est-européenne** (71 km en Moselle) se poursuit. Ouvrage important de ce chantier et symbolique du passage entre Lorraine et Alsace, le percement du tunnel de Saverne a démarré en novembre 2011 et s'est achevé en février 2013. La pose des équipements ferroviaires est engagée, pour une mise en service commerciale au printemps 2016. D'un coût global de 2 milliards d'euros (valeur 2008), il mobilise 30 000 emplois par an sur les 5 ans et demi de travaux.

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

En 2012, l'Etat a poursuivi **l'entretien de l'A31**, en mobilisant notamment **3,6 M€ au nord de Metz** pour la minéralisation du terre-plein central et la réfection des chaussées. Une dernière tranche est prévue en 2013, ainsi qu'un système automatique de gestion dynamique de la circulation pour 1 M€.

Une étude sur l'opportunité d'un aménagement multimodal sur la section de l'A31Bis Thionville-Luxembourg sera lancée en 2013 pour une durée estimée à 18 mois. Le ministère des transports du Grand Duché participera à son financement. La consultation relative aux marchés d'étude a été lancée en fin 2012.

La priorité donnée à cet axe européen est confirmée par la Commission Mobilité 21 et le Premier ministre qui ont retenu, au titre des priorités nationales, l'aménagement de l'A31 bis entre Toul et la frontière luxembourgeoise, pour un montant de l'ordre d'1,2 milliard d'euros.

Sur l'A30, les travaux de remplacement des équipements et du réseau d'éclairage du Tunnel du Bois des chênes constituent la **première phase de mise en sécurité complète** de ce tunnel.

L'Etat a consacré 5 M€ à diverses opérations routières dont :

- La requalification de la déviation de Rombas (RN52), mise en service en décembre 2012 (1 766 300 €) ;

- La mise en 2x2 voies Sarreguemines-A4 (RN61) dont les travaux ont été lancés en juillet 2012 pour une mise en service escomptée de l'infrastructure en décembre 2014 (2 220 000 €).

LA VOIE FLUVIALE

11,2 M€ ont été investis en 2012 pour la rénovation ou la modernisation des ouvrages sur la Moselle.

Des études ont été réalisées en vue de la mise en œuvre de "**Moselle 2020**", réseau de collecte de données et de transmission d'informations pour la gestion et l'exploitation optimisée de la voie d'eau, qui utilisera les réseaux de fibre optique des conseils généraux de Moselle et Meurthe-et-Moselle. Est prévue à terme l'implantation d'un CIGTF (centre d'ingénierie et de gestion du trafic fluvial) qui supervisera et pourra télé-gérer les ouvrages hydrauliques de la Moselle.

LES RESTRUCTURATIONS MILITAIRES

Sur les **49 M€** de crédits spécifiques mis en place au titre des contrats de redynamisation des sites de défense (CRSD) et du plan local de redynamisation (PLR) de la Moselle, 10 M€ ont été versés en 2012 et les subventions ont été engagées pour des projets importants tels que le METTIS (10 M€) et l'institut Lafayette (3,5 M€). L'intérêt porté par l'Etat à ce projet s'est par ailleurs traduit par l'octroi d'une nouvelle subvention de 2,2 M€ en 2013 consacrée à l'acquisition d'équipements spécifiques.

366 000 € d'aides directes aux entreprises ont en outre été accordés sur les secteurs de Metz et Dieuze, ce qui porte le nombre total d'emplois soutenus, à ce titre, à 147 sur le secteur de Dieuze et 435 emplois sur l'agglomération messine.

Les services de l'Etat se sont mobilisés en 2012 pour accompagner l'implantation sur le site de la BA 128 d'Ecomouv', collecteur de l'eco-taxe poids-lourds, qui a déjà recruté 200 personnes.

L'année 2013 sera marquée par le lancement de la procédure de **cession à l'euro symbolique de la BA 128** aux communes d'Augny, Marly et Moulins-lès-Metz et à Metz-Métropole, qui a reconnu l'aménagement de la base d'intérêt communautaire en mars 2012.

L'action de l'Etat en faveur de la redynamisation économique des sites militaires se poursuit. Le CRSD de Metz est prolongé de 2 ans et l'agence française des investissements internationaux (AFII), sollicitée par la sous-préfète de Château-Salins, a élaboré un document de prospection et de promotion du périmètre du CRSD de Dieuze à l'attention des investisseurs, pour favoriser son développement économique, qui sera diffusé dans ses 27 bureaux à l'étranger.

PATRIMOINE ET CULTURE

La valorisation du patrimoine s'est illustrée par la contribution des services de l'Etat à différentes actions et manifestations à fort retentissement : signature d'une convention ville d'art et d'histoire à Metz le 14 septembre 2012, lors du lancement national des journées européennes du patrimoine, remise du label «Maison des illustres», créé par le Ministère de la Culture et de la Communication, à la maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles. L'Etat est également mobilisé par l'élaboration du plan du secteur sauvegardé de Metz, production conjointe entre la commune et le préfet.



La vie culturelle en Moselle a également été marquée en 2012 par divers événements et manifestations, dont l'inauguration le 22 septembre de «Gho-Guest House» à Delme par la Ministre de la Culture et de la Communication, l'exposition «1917» au Centre Pompidou-Metz (qui a attiré 220 000 visiteurs), l'exposition autour de Ben au château de Malbrouck à Manderen, la signature d'une convention de partenariat entre l'Etat, le Conseil Général de la Moselle et la Communauté de communes du pays de Bitche pour le Centre international d'art verrier.

1 332 800 € ont été consacrés à des opérations d'investissements sur des édifices classés n'appartenant pas à l'Etat.

En matière d'équipements culturels et pédagogiques, des financements ont été accordés au «Troisième Lieu» à Thionville (1 596 000 € pour la 2^{de} tranche), ainsi qu'à la Ville de Metz pour la réinformatisation de ses bibliothèques, en liaison avec le projet de Bibliothèque Numérique de Référence.

LE SOUTIEN DE L'ETAT À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Opération d'Intérêt National d'Alzette-Belval est entrée dans une phase active avec la création de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) par décret du 6 mars 2012. Il est chargé de mener à bien la création d'une éco-agglomération de 200 ha au Nord de la Lorraine qui soit exemplaire. Le modèle économique de l'EPA repose sur un engagement des collectivités et de l'Etat de près de 300 M€ sur 20 ans.

Plus largement, 25 projets ont bénéficié de 3 662 575 € de subventions au titre du Contrat de Projets Etat Région en 2012, dont :

- 10 concernant la rénovation des voiries et réseaux dans les anciennes cités minières et sidérurgiques pour un montant de 2 457 457 € ;
- 9 relatifs au développement de la métropole transfrontalière Saarbrück – Moselle Est, représentant 467 111 € ;
- 6 au titre du Volet territorial pour 738 607 €.

Le FEDER a soutenu 82 dossiers mosellans à hauteur de 15 761 890 €. L'enveloppe 2012 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 9 624 620 € a, quant à elle, permis le financement de divers projets portés par des communes et EPCI.

76 577,65 m² de surfaces de vente nouvelles ont été autorisées en commission départementale d'aménagement commercial en 2012, soit 23 projets dont les principaux sont :

- un ensemble commercial de 23 879 m² à Terville ;
- un autre de 9 965 m² à Phalsbourg ;
- l'extension du Marques Avenues à Talange (4 240 m²) ;
- ainsi qu'une implantation cinématographique à Sarrebourg.

Le permis de construire du centre commercial du Grand Fare à Farébersviller, délivré le 19 décembre 2012, renforcera l'attractivité commerciale du bassin houiller.

La zone commerciale ACTISUD a été retenue à la démarche «atelier national – territoires économiques», engagée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en 2012. Cette démarche, qui a impliqué de multiples acteurs (élus, EPCI, CCI, AGURAM, EPFL...), a apporté un regard neuf et croisé sur les atouts et les potentialités de la zone commerciale. Les services de l'Etat restent mobilisés pour accompagner la mise en œuvre par les collectivités de la feuille de route qui leur a été proposée.

La création des **maisons de santé pluridisciplinaires en milieu rural** est soutenue par l'Etat, soit par des crédits déconcentrés, soit par des fonds nationaux : les projets de Grostenquin et Goetzenbruck ont été financés par le FNADT section générale à raison de **210 042 €**.

2012 a également vu l'avancement significatif des 3 pôles d'excellence rurale (PER) portés par les communautés de communes du Pays Boulageois (développement des activités économiques et amélioration de la vie quotidienne de la population), du Pays de Bitche (développement touristique) et du Centre Mosellan (promotion et valorisation des pôles de ressources locales) qui s'inscrit notamment dans la labellisation "**Mangeons Mosellan**" initiée par le Conseil Général de la Moselle.

LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET À LA FORÊT



46 jeunes agriculteurs ont bénéficié d'une aide de l'Etat en 2012, la dotation moyenne s'élevant à **14 913 €**.

Des aides à l'investissement, dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH), abondées par le FEADER ont été accordées à :

- 78 projets de modernisation des bâtiments d'élevage, soit **2 043 300 €**,
- 13 dossiers concernant le plan de performance énergétique (**95 720 €**),
- 10 dossiers au titre du plan végétal environnemental (**50 600 €**).

17 investissements en forêt privée ont bénéficié des aides européennes pour un montant total de **952 572 €**.

LA RÉGULATION DU GIBIER ET DES NUISIBLES

Une baisse de **36 %** des dégâts causés aux cultures agricoles par les sangliers a été constatée en 2012, grâce notamment à la réalisation de 5 tirs administratifs nocturnes et de 4 battues administratives. La concentration de l'action de l'Etat sur les «points noirs» et la prévision du schéma départemental de gestion cynégétique appellent une collaboration étroite des chasseurs et des agriculteurs. En ce qui concerne les autres espèces, les différents plans de chasse ont attribué notamment 17 266 bracelets de chevreuils et 2 078 bracelets de cerfs élaphe.

L'arrêté ministériel fixant la liste des espèces nuisibles a été révisé, avec une déclinaison départementale pour certaines espèces. 153 autorisations de destruction de nuisibles ont été délivrées.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT...

2012 fut l'année de mise en œuvre d'une réforme importante portant sur l'agrément des associations de protection de l'environnement et leur habilitation à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances locales de gouvernance. En Moselle, 7 associations sont concernées.

... ET DE LA BIODIVERSITÉ



Les deux listes locales d'évaluation des incidences **Natura 2000** ont été arrêtées le 2 novembre 2012, après une large concertation. Ce nouveau dispositif doit assurer l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines. Il fait l'objet d'un plan de communication.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le schéma régional climat air énergie (SRCAE) a été signé le 20 décembre 2012. Il vise à décliner au niveau régional les engagements européens et nationaux sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air et détermine l'avenir de la région en matière de développement des énergies renouvelables et notamment de son potentiel

A fin 2012, la Moselle compte **134 éoliennes autorisées** (soit 277,3 Mw), dont 107 en service, et **7 centrales photovoltaïques au sol** (soit 42,45 Mw).

Elle s'est également illustrée à Metz au titre de la production d'énergie par biomasse, la centrale de cogénération à base de biomasse forestière de l'UEM étant entrée en service fin 2012. Ce projet, lauréat de l'appel d'offres national CRE3, bénéficie d'une aide de l'Etat sous la forme d'un tarif préférentiel de rachat de l'électricité produite. Sa consommation est de l'ordre de 100 000 tonnes de bois par an, permettant de produire une puissance électrique de **9,5 Mw** et d'alimenter le réseau de chaleur de Metz. La part d'énergie renouvelable ou de récupération injectée dans le réseau passe ainsi de 32% à 69,5%. L'extension du réseau sur près de 29 km devrait bénéficier d'une aide de **4,4 M€** au titre du «fonds chaleur» géré par l'ADEME.

Deux autres chaufferies ont bénéficié d'une aide du «fonds chaleur» en Moselle en 2012 pour une puissance thermique de 2,8 Mw.

De tels projets sont susceptibles de mobiliser fortement la ressource en biomasse disponible. Dans ce contexte, une étude a été menée par l'ADEME, afin d'analyser la ressource disponible au regard des consommations identifiées et de mesurer le potentiel de développement de la biomasse.

Il en ressort que cette ressource est quasiment équivalente aux besoins actuels des chaufferies en service, en cours de réalisation et celles en projets. Ces résultats invitent à une sélection des projets, en fonction de leur taille et du contexte local dans lequel ils sont susceptibles de s'intégrer.

LA QUALITÉ DE L'AIR

En 2012, 3 entreprises de transport de marchandises de Moselle représentant 232 salariés, dont 195 conducteurs et 158 véhicules, ont signé **la charte de réduction des émissions de CO2 avec un plan d'actions sur 3 ans**.

Des établissements sensibles recevant du public situés à proximité de sites industriels ont fait l'objet de mesures de benzène dans l'air intérieur par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- une école à Amnéville (2 campagnes prévues en 2013) ;
- un hôpital et 4 écoles maternelles à Séréfange-Erzange.

LA QUALITÉ DE L'EAU

La révision des zones vulnérables au titre de l'application de la directive «**Nitrates**» a été validée par le Préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse le 20 décembre 2012 : 153 communes mosellanes sont concernées.

La pollution au benzène de la nappe des Grès du Trias Inférieur sous la plateforme pétrochimique de Carling – St-Avold fait l'objet d'expertises scientifiques des services de l'Etat, des industriels et de la Société des Eaux de l'Est, afin de contenir et de traiter la pollution de la plus grande nappe d'eau potable du département. Les captages d'alimentation en eau potable les plus proches sont indemnes. Le programme de dépollution des sols et des eaux sera validé fin 2013.

En juillet 2012, la Mission Inter-Services de l'Eau de la Moselle a élargi son périmètre de compétences à la protection de la nature. Devenue la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), elle a notamment veillé à la prise en compte des enjeux naturels par les travaux de la LGV Est-européenne.

La MIPE (Mission de coordination inter-services des polices de l'environnement) a élaboré en 2012 un plan de contrôle inter-services sur l'eau, les milieux aquatiques et l'environnement.

LA GESTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de la semaine du développement durable en avril 2012, une 2^{nde} campagne de sensibilisation du grand public à la propreté des routes a été lancée : une ½ tonne de déchets au kilomètre est en effet ramassée par les agents chaque année.

En matière de déchets inertes, la Moselle comptait, fin 2012, 9 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) en activité et 2 en cours d'instruction. 2 ISDI ont été reclassées en ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), du fait du maintien sur les sites de dépôts d'amiante. Un recensement de l'ensemble des dépôts de déchets non autorisés a été réalisé, dans le but de repérer ceux potentiellement régularisables en ISDI ou de fermer les dépôts sauvages.

La question du devenir des boues issues des soins prodigués aux curistes par le centre thermal d'Amnéville a été réglée en 2012 : l'élimination se fait à présent par la filière des déchets ménagers.



RENFORCER LA COHESION SOCIALE

En renforçant les outils en matière de logement et d'hébergement en Moselle, l'Etat consolide et réaffirme son engagement à l'égard des publics en difficulté, tout en développant sa politique en faveur de la jeunesse.

DÉVELOPPER LE LOGEMENT SOCIAL...

Le Plan Départemental de l'Habitat de Moselle, élaboré avec le Conseil Général et définissant les orientations partagées à l'échelle départementale, a été signé en **mars 2012 pour une durée de 6 ans**.

Sur le volet de la mobilisation du foncier de l'Etat en faveur du logement, l'année 2012 a été consacrée à un important travail d'actualisation des sites (point sur les opérations terminées, en cours ou à venir), permettant ainsi de clore le 1^{er} exercice sur la période 2008-2012 et d'entamer le prochain exercice de production de logements sur la période 2012-2016, qui sera notamment soutenue par la mise en place des dispositions légales entrées en vigueur le 19 janvier 2013 proposant une décote pour l'acquisition de terrains en partie dévolus à la construction de logements locatifs sociaux.

Grâce à l'effort des différents opérateurs et dans le cadre de la prise en compte par l'Etat des besoins en Moselle, la production de logements sociaux a augmenté de **12 % par rapport à 2011**. La production de logements très sociaux représente près de 30 % de la production (PLUS – PLAI).

La politique du Gouvernement visant au «**logement d'abord**» nécessite la production de produits de «**logements accompagnés**». Dans ce cadre ont été financées une résidence sociale (Foyer de Jeunes Travailleurs) à Entringe et une pension de famille à Yutz.

L'inventaire des logements sociaux sur les communes soumises à l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) fait apparaître, pour 2012, 12 communes déficitaires, comptabilisant au total 1 999 logements manquants. **221 logements sociaux ont été financés en 2012** sur l'ensemble des communes déficitaires en logements sociaux.

... ET AMÉLIORER LE PARC PRIVÉ

En 2012, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a engagé 4 190 000 € pour la réhabilitation et l'amélioration du parc privé. A travers les différents programmes menés en concertation avec les collectivités locales sur le territoire du Sillon et de l'Est Mosellan ainsi que dans le Saulnois, **660 logements** ont été traités dans le cadre de l'amélioration énergétique et de la lutte contre l'habitat indigne.

En effet, en 2012, **496 propriétaires** ont bénéficié des aides de l'ANAH pour l'amélioration de leur logement et principalement au titre **de l'adaptation à l'autonomie** (139 logements) ou **de l'amélioration énergétique** (216 logements). Ces logements traités au titre des économies d'énergie s'inscrivent dans le dispositif «**Habiter Mieux**», qui en 2013 a fait l'objet de nouvelles règles élargissant le nombre des bénéficiaires du programme, **de 56 000 à 100 000**.

La lutte contre l'habitat indigne s'est amplifiée avec 103 grilles de signalement gérées par l'Agence Régionale de Santé en 2012. En parallèle, des enquêtes d'insalubrité ont été menées à domicile par des techniciens sanitaires, conduisant à la prise de **8 arrêtés préfectoraux**. 19 enquêtes à domicile et rapports ont également été réalisés suite à des signalements d'intoxication au gaz carbonique (CO₂). Enfin, **60 constats de risques d'exposition au plomb** ont été établis dans le cadre de vente ou de location de logements construits avant 1949.

LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE

La Moselle poursuit le programme de rénovation urbaine qui concerne **14 quartiers**, dont 6 avec une convention de niveau national. Le programme départemental de rénovation représente un montant de travaux de **485 M€**, auquel l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) contribue à hauteur de **131 M€**, soit 27 %. Fin 2012, **80 % des subventions de l'ANRU** ont été engagés et plus des deux tiers des subventions ont été versées (74 %).

L'Etat territorial reste très fortement engagé dans le suivi opérationnel et contractuel des six principaux projets conventionnés, et en particulier dans le montage des projets d'aménagement complexes et les opérations commerciales, tels ceux de Thionville, Behren-lès-Forbach et Uckange.

LES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

Pour la copropriété des Tilleuls à Uckange, l'année 2012 a été consacrée, en liaison étroite avec l'autorité judiciaire et l'EPFL, à la mise en œuvre des procédures d'expropriation, d'acquisitions amiables et de consignations des indemnités pour les 31 propriétaires refusant de valider leurs indemnités. Le financement de l'ANRU à hauteur de **7,86 M€**, versé dès le mois de mai 2012, a permis de couvrir la totalité des indemnités et des consignations qui sont intervenues en fin d'année.



Les situations diagnostiquées et les dispositifs de traitement des difficultés que rencontrent les copropriétés dégradées font partie des priorités de l'Agence Nationale de l'Habitat. En ce sens, en Moselle, plusieurs programmes, au volet financier important, ont fait ou font l'objet d'un traitement par l'ANAH. L'Etat et la Ville de Metz ont, d'ailleurs, décidé d'installer, en 2013, **la commission chargée du Plan de Sauvegarde de la Copropriété Bernadette** située dans le quartier de Metz-Borny.

En parallèle, un travail conjoint avec le Conseil Général **d'identification des concentrations des difficultés à l'échelle du département** est engagé à partir des données relatives aux copropriétés dont dispose l'ANAH. Ce travail contribue à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions dans le cadre du futur **Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)**, en cours d'évaluation et de révision en 2013.

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

L'année 2012 a également été marquée par la mise en place du **Service Intégré de l'Accueil et d'Orientation (SIAO)**, qui centralise l'ensemble des demandes d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion, et d'accès à certains dispositifs de logement adapté (maisons relais, résidences sociales, intermédiation locative), afin d'apporter la meilleure réponse aux besoins des demandeurs.

Un Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale (GCSMS) a été installé, permettant de réunir dans une même instance de pilotage l'ensemble des partenaires impliqués : Etat, Conseil général, UDCCAS, représentants des structures d'hébergement et de logement adapté et représentants des bailleurs sociaux (ARELOR).

Dans un contexte difficile en termes d'hébergement d'urgence, l'Etat a mobilisé :

- 3 220 places d'hébergement financées toute l'année ;
- 275 places supplémentaires mobilisées en vue des besoins pendant la période hivernale ;
- sur 222 ménages reconnus prioritaires et urgents par la commission de médiation du DALO, 111 ont été relogés en 2012 ;
- 470 informations sur les 2 270 réceptionnées par la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) justifiaient l'instruction d'un dossier auprès de celle-ci.

Face à cette situation, l'Etat a dû :

- mobiliser de nouvelles places d'hébergement d'urgence dans les foyers et les hôtels ;
- ouvrir un nouveau lieu d'accueil collectif d'une capacité de 80 places dans une caserne de Montigny-Lès-Metz mise à disposition par l'Armée de terre ;
- mettre en œuvre une mission confiée au SIAO d'appui à l'accès au logement des personnes régularisées dans les hôtels ;
- appeler à la solidarité les autres départements de la région et au dispositif national d'asile (DNA).

Au total, **13,6 M€** ont été engagés pour l'hébergement des demandeurs d'asile en Lorraine, dont 8 956 000 € pour les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et 4 448 341 € pour l'hébergement d'urgence.

A ce titre, sur les 2 438 demandeurs d'asile hébergés, **1 690 l'étaient en structures d'urgence**, dont **1 002 en hôtels**, soit un doublement du nombre de places mobilisées dans les hôtels. **569 915 nuitées** ont été financées, toutes structures confondues.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les 13 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ont été prorogés par le Gouvernement jusqu'au 31 décembre 2014.

En 2012, le budget de l'**Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSé)** alloué à la Moselle s'élève à **2 990 020 €**, avec le maintien de la part consacrée à la réussite éducative et des délégations complémentaires pour le nouvel atelier santé-ville de Thionville (22 000 €), pour des actions de prévention de la délinquance (220 000 €), ainsi que pour des opérations de vidéoprotection (418 641 €), les "cordées de réussite" (99 000 €), les places labellisées d'internat d'excellence dans des internats existants (25 000 €) et pour l'internat d'excellence de Châtel St Germain/Metz (25 002 €).

L'enveloppe totale s'élève donc à **3 799 663 €**.

9 Dispositifs de Réussite Educative (DRE) fonctionnent en Moselle et bénéficient à 2 219 enfants. Il s'agit, au regard des difficultés identifiées (contexte familial, contexte social, santé, problèmes comportementaux, apprentissage de la langue...) d'apporter des réponses aux situations individuelles des enfants repérés par l'équipe pluridisciplinaire (enseignants, C.C.A.S., services sociaux du Conseil Général, équipes de prévention, centres sociaux, associations).

L'IMMIGRATION ET L'INTÉGRATION

L'année 2012 aura été marquée par une pression migratoire accrue. Ainsi, **54 135 ressortissants étrangers** (hors demandes d'acquisition de la nationalité française) ont été reçus en préfecture, soit une **hausse de 22 %** par rapport à 2011 et de **50% par rapport à 2010**.

Mesures et procédures - étrangers	Chiffres 2012	Evolution par rapport à 2011
Ressortissants étrangers et détenteurs d'un titre de séjour résidant en Moselle	53 109	- 3 %
Nombre d'étrangers reçus en préfecture pour l'acquisition de la nationalité française	7 440	non disponible
Demandeurs d'asile primo-arrivants reçus en préfecture de région	2 456 dont 1 311 en Moselle	+ 100 %
Titres et documents de séjour produits	17 139	+ 14 %
Immigration familiale (titres délivrés)	2 163	stable
Etudiants (titres de séjour délivrés)	1 315	- 18 %
Demandes d'autorisation de travail déposées (y compris provisoires et stages)	609	- 35 %
Nombre de dossiers de naturalisation enregistrés	770 dont 250 par mariage	- 46 %
Naturalisations	980	- 14%
Documents frauduleux détectés	32	+ 45 %
Mesures d'éloignement exécutées	630	stable

AGIR EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Au 31 décembre 2012, **391 jeunes** se sont engagés dans une mission de service civique en Moselle (soit un peu plus du double que l'an passé) pour une durée moyenne de 9 mois requérant une mobilisation hebdomadaire d'environ 38 heures.

Pour 2013, l'Agence du Service Civique privilégie des **actions contre le décrochage scolaire** en partenariat avec l'Education Nationale. Des séances d'informations auprès des établissements publics et des jeunes sont prévues ainsi que la création d'un réseau entre les Centres d'information et d'orientation (CIO) et les structures agréées.

1 151 jeunes ont participé aux ateliers jeunes ou aux chantiers projets, permettant de favoriser l'insertion sociale, la prise d'initiative, la citoyenneté des jeunes et de prévenir la délinquance. 162 projets ont ainsi été réalisés.

Plus d'une soixantaine d'opérateurs se sont relayés pour proposer aux jeunes des travaux de réfection de cages d'escaliers, de salles d'accueils des familles dans les centres sociaux, de réalisation de fresques, d'interventions dans des espaces verts ou sur des installations sportives...

L'ÉDUCATION

Depuis plusieurs années le **projet éducatif local** a permis de développer un partenariat entre l'Etat et les communes. En 2012, **15 contrats ont été signés** conduisant à l'organisation de 75 activités réparties dans le département. Parmi ces activités, 65 ont été retenues pour être financées à parité entre les communes et l'Etat, permettant à des jeunes de 11 à 15 ans de profiter de loisirs éducatifs.

Concernant la réforme des rythmes scolaires, sur les 529 communes (ou établissements publics de coopération intercommunale quand la compétence leur a été transférée) disposant d'une école dans le département :

- **455** ont sollicité une dérogation pour le report de la réforme en 2014 ;
- **74** mettront en œuvre la réforme en 2013, parmi lesquelles les villes de Metz, Woippy, Forbach, Fameck, Rombas, représentant 28,68 % des élèves des écoles de Moselle.



Pour l'année scolaire 2013-2014, l'aide sera constituée d'un montant forfaitaire de **50 € par élève scolarisé**, à la date du 15 octobre 2013, dans les écoles publiques et privées sous contrat de la commune, et, pour les communes éligibles à la part majorée, d'un montant additionnel de **40 €**.

LA PROMOTION DES SPORTS

Le montant global des subventions accordées aux comités départementaux sportifs et associations sportives au titre de la part du Centre National pour le Développement du Sport s'élève, pour 2012, à **1 425 455 €** et a bénéficié à 421 associations sportives.

La réglementation sportive :

- 53 établissements d'activités physiques et sportives (A.P.S.) contrôlés ;
- 401 avis sur les manifestations sportives sur la voie publique ;
- 144 cartes professionnelles d'éducateur sportif délivrées ;
- 20 établissements d'A.P.S. nouvellement déclarés ;
- 2 accidents graves déclarés.

Avec l'aide financière «Plan Sport Emploi», l'Etat continue de soutenir l'emploi associatif sportif. En 2012, 306 842 € ont été attribués, dont 108 813 € pour les créations de postes et 198 029 € pour la reconduction de postes.

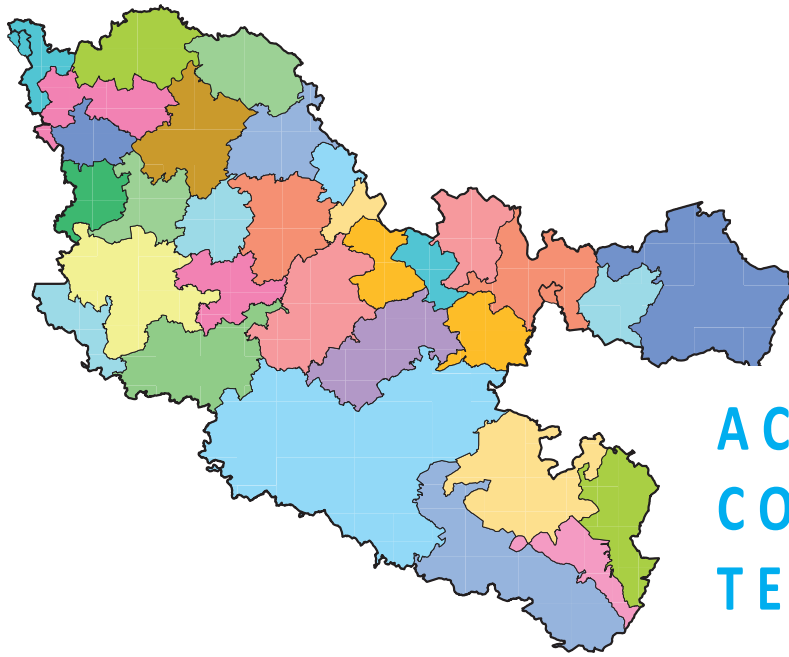
LA VIE ASSOCIATIVE

Au 31 décembre 2012, la Moselle compte **167 associations agréées Jeunesse et Education Populaire** ; cet agrément permet à ces associations de demander des subventions à l'Etat afin de financer des actions éducatives au profit des enfants et des adolescents.

Afin de soutenir les personnes souhaitant créer des structures associatives, ainsi que les bénévoles impliqués dans des associations, l'Etat, par l'intermédiaire de la Délégation Départementale à la Vie Associative (DDVA), a accompagné le développement de la vie associative mosellane en mettant en œuvre diverses missions :

- création et diffusion d'un outil de communication en fonction des besoins des associations et des partenaires ;
- dispense de conseils relatifs au droit des associations ;
- cofinancements de formations de bénévoles mosellans avec le Conseil Régional de Lorraine, pour 11 associations ayant déposé 36 actions en 2012.

Le FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) est une subvention (dénommée "poste FONJEP") dont le but principal est de faciliter la rétribution de personnels permanents, employés par les associations, remplissant des fonctions d'animation. Depuis 2012, la Moselle est dotée de **57 postes FONJEP**, attribués à 38 structures associatives en milieu rural, urbain et en zone urbaine sensible.



ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'Etat accompagne les collectivités de Moselle avec les dotations versées au titre des missions qu'elles assurent et développe son rôle de conseil et de contrôle sur les actes que ces dernières sont amenées à prendre. 2012 a été aussi largement consacrée aux perspectives d'évolution du paysage intercommunal, dessinées par le schéma départemental de coopération intercommunale.

LES DOTATIONS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITÉS

L'Etat a versé, en 2012, **267 329 307, 17€** au département de la Moselle et **544 164 640,88 €** aux collectivités locales sous forme de dotations diverses, dont les principales sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Dotation	Département		Communes et groupements de communes	
	2011	2012	2011	2012
Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	182 556 008,00	183 021 780,00	323 931 686,00	325 217 101,0
Dotation de Développement urbain (D.D.U.)	/	/	854 625,00	806 971,00
Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)	2 674 960,00	2 563 650,00	/	/
Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.)	7 969 314,00	7 969 314,00	4 738 458,09	5 048 504,47
Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA)	13 457 647,99	11 617 565,07	76 887 157,20	88 655 806,41
Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (D.C.R.T.P.)	19 573 011,00	20 134 519,00	28 276 035,00	27 582 471,00
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (F.N.G.I.R.)	15 061 143,00	15 088 230,00	51 045 959,00	52 053 186,00
Compensations Fiscales	10 099 657,00	10 778 047,00	32 165 439,00	29 307 092,00
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (F.M.D.I.)	11 844 247,00	10.937.938,00	/	/
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)	/	/	11 437 044,00	10.011.003,00

Des subventions exceptionnelles pour travaux divers d'intérêt local ont également été versées à **417 collectivités** pour **489 opérations** pour un montant de **2 992 240 €**.

UN CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ADAPTÉ ET UNE ACTIVITÉ DE CONSEIL AUX ÉLUS SOUTENUE...

Le contrôle de légalité et budgétaire des actes des collectivités locales ainsi que le conseil en amont aux élus sont de la compétence des sous-préfets d'arrondissement. Pour la mise en œuvre de cette mission, ils s'appuient sur l'expertise juridique et technique de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat. L'objectif reste avant tout de sécuriser sur le plan juridique les décisions des collectivités locales et de réduire le nombre de recours gracieux ou contentieux.

La lettre d'information «**collectivités locales Info 57**» diffusée régulièrement sous forme de «flash info» thématique participe pleinement à cet objectif de conseil.

Nombre d'actes reçus :	78 347
dont nombre d'actes télétransmis	14 108 <i>Soit 21,96 %</i>
Nombre d'actes contrôlés	19 698
Nombre de recours gracieux	158
Nombre d'actes retirés sur intervention	180

209 collectivités sont raccordées au dispositif informatique «**Actes réglementaire**». Au 31 décembre 2012, 22% des actes étaient télétransmis, pour un objectif national de 28% fin 2013.

Concernant «**Actes budgétaire**», une campagne d'information a été réalisée auprès des collectivités pour les sensibiliser au déploiement de ce nouveau dispositif. 25 collectivités y adhèrent aujourd'hui.

... POUR LES QUESTIONS DE FINANCES LOCALES

L'impact de la crise économique sur le crédit et ses enjeux en termes financiers pour les collectivités locales a conduit le gouvernement à la mise en place rapide d'un dispositif de suivi personnalisé et d'assistance aux collectivités locales dans le domaine des emprunts et de l'accès au crédit. Une attention particulière est portée aux collectivités touchées par les emprunts toxiques dans le cadre de la cellule de suivi de la gestion de la dette des collectivités locales.

Le contrôle budgétaire se concentre sur plusieurs dizaines de collectivités considérées comme prioritaires notamment au regard de critères tels que le coefficient d'autofinancement courant, le ratio de rigidité des charges structurelles, le ratio d'endettement et le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal rénové. Ce contrôle a suscité 5 saisines de la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine pour défaut d'adoption du budget primitif (4) ou défaut d'équilibre des documents budgétaires (1).

Par ailleurs, des rencontres sont régulièrement organisées avec les maires des communes figurant dans le "**réseau d'alerte des finances locales**", en raison des difficultés financières qu'elles connaissent, afin, d'une part, de mieux appréhender leurs marges de manœuvres et leurs perspectives d'évolution, mais aussi de leur apporter conseil et assistance dans le cadre de la gestion de leurs finances.

... ET EN MATIÈRE D'URBANISME

3 181 décisions d'urbanisme ont été reçues par la préfecture de la Moselle (contre près de 5 232 en 2011), dont 728 actes considérés comme prioritaires.


23 recours gracieux ont été adressés aux communes, généralement suivis d'effet. Par ailleurs, 75 interventions de nature diverse ont été adressées aux collectivités afin de les inviter à rectifier un de leurs actes dont 28 lettres d'observations propres aux documents d'urbanisme. 3 déférés ont été exercés devant le tribunal administratif contre les décisions d'occupation du sol.

En 2012, le Conseil Général et l'Etat ont mené une démarche concertée avec l'objectif de parvenir à une couverture intégrale de la Moselle par des **Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)**.

Le SCOT est à la fois une démarche politique et un outil de planification juridique, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. A cet égard, les PLU doivent respecter les orientations fondamentales du SCOT.

Le préfet intervient dans la procédure d'élaboration des SCOT, aux côtés des élus locaux, au travers du "**Porté à Connaissance**" adressé au porteur du projet de SCOT et en donnant son avis sur le projet de SCOT. Son avis figure au dossier d'enquête publique.

A titre d'exemple, le préfet a été amené à suspendre provisoirement le caractère exécutoire du SCOT du Val de Rosselle afin que toutes les préconisations des services de l'Etat soient bien prises en compte par ce document approuvé.



Les SCOT de l'Agglomération Messine, de l'Agglomération Thionvilloise, de l'Arrondissement de Sarreguemines devraient être arrêtés en 2014, l'élaboration de celui de l'Arrondissement de Sarrebourg va démarrer. Les discussions et concertations sont en cours avec les acteurs locaux pour définir les contours territoriaux du ou des SCOT appelés à couvrir les secteurs du Saulnois et du Bouzonvillois.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été approuvé le 22 décembre 2011, et les travaux liés à sa mise en œuvre ont été engagés en 2012. Les services de l'Etat ont apporté un soutien juridique et technique aux collectivités, sur des questions concernant l'exercice des compétences, les règles de gouvernance et la composition des organes délibérants, les incidences budgétaires et fiscales des fusions....

Les arrêtés de périmètre concernant les EPCI appelés à fusionner, et les lettres d'intention de dissoudre, concernant les syndicats, ont été adressés à l'ensemble des collectivités concernées entre août et octobre 2012, collectivités qui ont eu à se prononcer dans un délai de 3 mois.

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a approuvé, lors de sa réunion du 20 juillet 2012, la proposition du préfet de refonte de la carte intercommunale au nord de Metz, par fusion, au 1^{er} janvier 2014, des communautés de communes (CC) de Maizières les Metz et du Sillon mosellan.

La CDCI s'est réunie le 5 avril 2013, pour prendre connaissance du résultat des consultations relatives aux fusions ou extensions d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) achevées, à savoir la fusion de la communauté d'agglomération (CA) Metz-Métropole et la CC du Val St Pierre, les CC de Maizières-les-Metz et du Sillon Mosellan et l'extension de la CC de Phalsbourg à la commune de Phalsbourg.

Elle a émis également un avis sur les procédures de fusion, qui ont donné lieu à avis défavorable des collectivités concernées. Il s'agit du projet de fusion des CC de Sarrebourg, du Pays de Fénétrange et de l'Etang du Stock, des CC du Pays des Etangs et des Deux Sarres, et enfin, la fusion des CC du Vernois, de l'Accueil de l'Aéroport Régional et de Rémilly et Environs.

Les travaux du schéma sont désormais achevés avec les arrêtés de fusion et d'extension correspondants pris avant le 1^{er} juin 2013 par le Préfet, suite à ce dernier avis.



L'ETAT AU SERVICE DU CITOYEN

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de l'accueil réservé à ses usagers, l'Etat poursuit sa modernisation. La Préfecture de la Moselle est résolument engagée dans un processus d'amélioration continue du service rendu à l'utilisateur, couronné par l'obtention du label Marianne en 2012.

LA CARTE DES MISSIONS EN SOUS-PRÉFECTURE REDESSINÉE

Dans le cadre de **la charte du réseau des sous-préfectures de la Moselle** validée en 2012, la répartition des missions de délivrance de titres entre préfecture et sous-préfectures a été revue et une spécialisation de l'accueil du public engagée à l'échelle du département, dans un souci d'efficacité et de réponse adaptée en fonction des caractéristiques du territoire, réponse qui ne soit pas préjudiciable à la qualité du service offert au citoyen (distances, moyens de communication...).

Si **la délivrance des passeports** est désormais assurée par la préfecture depuis 2011, quelque soit le lieu de domiciliation du demandeur, **la réception des demandes de cartes nationales d'identité** reste assurée par les sous-préfectures, hormis pour celle de Forbach dont la charge de travail a été reprise par la préfecture.

Les sous-préfectures de Forbach et Thionville se sont vues confier, à l'instar de la préfecture, la mise en place, en juin 2012, du titre de séjour biométrique pour les ressortissants étrangers résidant dans les pays membres de l'Union européenne. A cette fin, a été mise en service la version biométrique de **l'application de gestion des dossiers de ressortissants étrangers en France (AGDREF)**.

Ce mouvement de réorganisation des procédures d'accueil se poursuivra en 2013. Ainsi, la réforme européenne des permis de conduire a conduit à la réintégration de cette activité de la sous-préfecture de Boulay en Préfecture depuis juin 2013.

Et courant 2014, le nouveau logiciel de gestion des permis de conduire «**FAETON**» sera mis en place en préfecture et dans les sous-préfectures de Thionville, Forbach et Sarrebourg. Le périmètre de compétence de ces sous-préfectures sera revu en conséquence.

UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACCUEIL EN PRÉFECTURE

Afin d'améliorer l'accueil des usagers, l'aménagement du hall de la préfecture de la Moselle a été repensé entre octobre et décembre 2012 avec :

- le réaménagement de la banque principale d'accueil ;
- la création d'un pré-accueil à destination des usagers étrangers ;
- la mise en place de zones de discrétion ;
- l'adoption d'un code couleur (bleu pour l'accueil des étrangers, rouge pour les autres thématiques) et l'installation d'une signalétique appropriée, se traduisant notamment par la pose de totems, afin de différencier les guichets et de faciliter l'orientation ;
- la gestion de file sur téléviseurs, simplifiée et agrémentée de codes couleurs.

Deux cabines photomaton, deux photocopieurs, un distributeur de boisson et une fontaine à eau complètent l'équipement du hall dont l'aspect général a été rajeuni. Le montant global de cette opération s'est élevé à 130 000 €.

Une nouvelle application informatique permet, depuis le 1^{er} juillet 2013, la prise de rendez-vous par Internet. Ce système complète l'outil actuel de gestion de file d'attente, en permettant la distribution de tickets «coupe-file» dans le système d'appel, correspondant aux rendez-vous confirmés préalablement par l'envoi d'un courriel ou d'un SMS.

La préfecture de la Moselle et les sous-préfectures de Forbach et Thionville ont obtenu fin 2012 le label Marianne récompensant la qualité de l'accueil, qu'il soit physique, par téléphone, courrier ou courriel, au sein des administrations.

Les efforts de la préfecture de la Moselle en matière d'accueil sont évalués par le baromètre de l'accueil dans les services publics, publié chaque année par le gouvernement, à partir d'une enquête réalisée par la TNS SOFRES dans les 4 réseaux qui reçoivent le plus de public : Education Nationale, Finances, Justice, Intérieur.

Les 4 axes sondés sont :

- disponibilité des services
- qualité de l'accueil
- traitement des demandes
- l'écoute des usagers

soit 11 engagements sur 19 du référentiel Marianne.

LA MUTUALISATION DU STANDARD DE LA PRÉFECTURE

Après avoir mutualisé son standard téléphonique avec les préfectures de la région Lorraine pour traiter les appels de nuit, de week-end et de jours fériés, la Préfecture de la Moselle va étendre cette mutualisation aux sous-préfectures du département.

Le standard prendra en charge progressivement les appels de jour à compter du second trimestre 2013, en commençant par les appels destinés à la sous-préfecture de Thionville.

LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE DE RÉGION

Dans le cadre du **schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)**, l'ensemble des services du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), répartis initialement à Metz sur trois sites, a été regroupé, entre novembre 2012 et janvier 2013, dans un ancien bâtiment militaire, d'une superficie de 1 350 m², situé rue de la Citadelle à Metz.

Cette opération, à laquelle une enveloppe de 522 000 € a été consacrée, offre ainsi un cadre fonctionnel aux agents de l'Etat et deux nouvelles salles de réunion à disposition de tous les services dans un souci constant de réduction des coûts de fonctionnement, grâce à la résiliation des baux pour les locaux privés occupés précédemment.

La rationalisation immobilière des services déconcentrés de l'Etat se poursuit dans un esprit de concertation et de dialogue social.

LA CERTIFICATION DE LA DIR EST

Depuis sa création, la DIR Est s'est fixée des objectifs de résultats basés sur la qualité de ses productions dans les domaines de l'entretien, de l'exploitation et de l'ingénierie interventions mais également sur l'amélioration constante de la sécurité, tant celle des usagers que celle de ses agents. Une démarche de certification de la DIR Est a été lancée en 2010. Depuis le 24 décembre 2012, la DIR Est est certifiée en matière de qualité (norme ISO 9001) et en matière de sécurité (norme OHSAS 18001). Cette double certification s'applique à l'ensemble de ses activités et sur l'ensemble de ses 40 implantations.



Directeur de la publication

Nacer MEDDAH
Préfet de la région Lorraine
Préfet de la Moselle

Directeur de la rédaction

Olivier du CRAY
Secrétaire général de la préfecture

Réalisation

Service de Coordination
de l'Action Départementale

Avec le concours du

Bureau de la communication
interministérielle

Copyright : Préfecture de la Région Lorraine, Préfecture de la Moselle

**Préfecture de la Moselle – 9 place de la Comédie – BP 71014
57034 Metz Cedex**

☎ (+33) 3 87 34 87 34 - ☎ 03 87 32 57 39
Site internet : <http://www.moselle.gouv.fr>